



CONVENTION DE PARTENARIAT

2012- 2014

ENTRE

AEROSPACE VALLEY

ET

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (CUB)

Table des Matières

PREAMBULE	3
Article 1 : Objet de la convention de partenariat.....	5
Article 2 : Suivi de la convention.....	6
Article 3 : Objectifs du partenariat CUB/Aerospace Valley.....	6
Objectif 1 : Conforter les relations avec les territoires	6
Objectif 2 : Echanges entre décideurs institutionnels et membres du pôle Aerospace Valley	7
Objectif 3 : Structuration de pôles d'activités émergents8.....	8
Objectif 4 : Attractivité/ Rayonnement International.....	9
Article 4 : Confidentialité.....	9
Article 5 : Appui et Participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux.....	9
Article 6 : Evaluation.....	10
Article 7 : Communication financière	10
Article 8 : Période de mise en œuvre.....	10

ENTRE

La Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommée CUB, située Esplanade Charles de Gaulle - 33 076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président Vincent Feltesse, habilité aux présentes par délibération n° du Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

D'UNE PART,

ET

Le pôle de compétitivité AESE (Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués), ci après dénommé Aerospace Valley, dont le siège social est situé 23 avenue Edouard Belin - 31400 TOULOUSE, représenté par sa Présidente, Madame Agnès PAILLARD,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La présente convention répond à la double ambition d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les deux signataires et de définir des actions concrètes pour les années à venir.

PRESENTATION DES SIGNATAIRES

■ La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)

La CUB est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) réunissant 27 communes pour une population de près de 730 000 habitants. Ses compétences, définies dans la loi du 31 décembre 1966, comprennent le développement économique, l'urbanisme, l'habitat, l'environnement, l'eau et l'assainissement, les transports urbains, la voirie et le stationnement, le Marché d'Intérêt National, et les parcs et les cimetières.

Le projet métropolitain adopté fin 2011 affirme, l'ambition de la CUB d'accueillir près d'un million d'habitants sur son territoire à l'horizon 2030. La métropole de demain sera celle des 5 sens : solidaire, stimulante, sobre, sensible, singulière.

Sur le plan économique, une augmentation de la population, d'environ 250 000 habitants, se traduira par la nécessité de créer au minimum 75 000 emplois supplémentaires.

Afin de relever ce défi, la CUB a élaboré un Schéma Métropolitain de Développement Economique qui fixe la feuille de route pour les années à venir. Il a été réalisé grâce à une démarche de concertation qui a permis de mobiliser les principaux acteurs du développement économique métropolitain.

Ce processus a conduit à l'identification d'axes prioritaires :

- 5 clusters de l'économie productive :
 - Eco parc et croissance verte.
 - Aéro parc et filière Aéronautique, Spatial et défense.
 - Pôles Chimie et logistique, industrie.
 - Campus, innovation technologique : santé, laser.
 - Bordeaux Euratlantique, tertiaire supérieur et économie créative.
- 3 filières de l'économie résidentielle :
 - Tourisme.
 - Commerce.
 - Services à la personne et artisanat.
- Un moyen d'entreprendre autrement : l'Economie Sociale et solidaire.

Les moyens d'actions mobilisés sont les suivants :

- Politique d'aménagement : aménager le territoire au service du développement économique.
- Accompagnement des entreprises : faire émerger le partenariat économique.
- Ressources humaines et emplois : créer les conditions de l'emploi durable.
- Qualité de vivre : faire de la qualité de vivre un levier du développement économique
- Marketing territorial.

■ Aerospace Valley : pôle de compétitivité Aéronautique, espace et systèmes embarqués

Le pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley associe depuis 2005 les régions Midi-Pyrénées & Aquitaine, constituant ainsi le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués :

- 120 000 emplois industriels
- 1 600 établissements
- 1/3 des effectifs aéronautiques français, plus de 50% dans le domaine spatial
- 8 500 chercheurs
- 2 des 3 Grandes Ecoles françaises aéronautiques et spatiales

Les objectifs du pôle sont les suivants :

- ▶ Conforter la première place mondiale en aéronautique civile (avions commerciaux, avions d'affaires), notamment par la mise en œuvre des technologies de rupture et des technologies duales avec l'aéronautique de défense,
- ▶ Conforter la première place européenne dans le domaine de l'espace (systèmes de lancement, conception des satellites et développement des applications),
- ▶ Renforcer une position d'excellence sur les systèmes embarqués par la diffusion de ces technologies duales dans l'ensemble des secteurs industriels du transport (aéronautique, automobile, ferroviaire, ...),
- ▶ Conforter la place du Pôle en tant que référence mondiale en matière de formation et de recherche (GPEC)

- ▶ Animer et coordonner le réseau des pôles aéronautiques et spatiaux français par le renforcement de partenariats interrégionaux et l'ouverture sur de nouveaux partenariats européens et mondiaux.
- ▶ Valoriser le potentiel d'innovation des PME et des start-up en aéronautique, espace et systèmes embarqués.
- ▶ Constituer un rempart contre les menaces potentielles en s'adaptant aux contraintes de la mondialisation tout en conservant un socle technologique fort en France.
- ▶ Promouvoir une politique de développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma métropolitain de développement économique (SMDE) adopté en mars 2011, la CUB souhaite renforcer son partenariat avec Aerospace Valley.

Dans ce but, la présente convention est établie.

ARTICLE 1 : objet de la convention de partenariat

La présente convention a pour ambition d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les deux signataires. Cette convention vient compléter et renforcer les relations préexistantes entre les signataires.

La CUB est membre adhérent d'Aerospace Valley dans le collège Collectivités Publiques et Territoriales. A ce titre, elle siège au Conseil d'Administration de l'association. Par cette convention de partenariat, la CUB s'engage à renouveler son adhésion à Aerospace Valley pour une période de 3 ans et à participer de façon active à la gouvernance de l'association. L'objectif est que la CUB devienne un véritable acteur de la vie du pôle en s'impliquant dans ses réflexions stratégiques, dans la mise en œuvre de son programme d'actions, en veillant à ce que les intérêts métropolitains puissent être pris en compte. La décision de renouvellement sera soumise annuellement au Conseil Communautaire, qui désignera son élu, représentant de la CUB auprès de l'association.

Grâce à la mise en place d'une collaboration avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley, la Communauté Urbaine de Bordeaux disposera en outre :

- D'un partenaire de premier plan dans le cadre de sa stratégie en matière de développement économique.
- D'une veille active sur les évolutions de l'emploi, des entreprises et marchés du pôle.
- D'une information sur les projets des membres du pôle de compétitivité.
- D'une alerte sur les opportunités générées en matière d'activités nouvelles.

ARTICLE 2 : suivi de la convention

Afin de renforcer les liens entre les 2 parties signataires de la présente convention, Aerospace Valley interviendra en relation avec le pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain de la CUB. La Présidente du pôle Aerospace Valley et le DGA du pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain seront les pilotes de la mise en œuvre de cette convention de partenariat. Des rencontres biannuelles entre les équipes d'Aerospace Valley et de la Direction des Entreprises et de l'Attractivité de la CUB seront organisées afin de procéder à une revue de projets. Pour la CUB, l'interlocuteur unique est le Directeur des Entreprises et de l'Attractivité. Pour Aerospace Valley, l'interlocuteur est le chef de projets délégué à la coordination des projets territoriaux.

Ils assureront notamment :

- la qualité des échanges d'information
- une connaissance réciproque des équipes et l'émergence d'une culture commune
- une revue de projets ciblée

Des séminaires pourront être organisés sur des thématiques spécifiques.

ARTICLE 3 : objectifs du partenariat CUB/Aerospace Valley

Ce partenariat s'articulera autour de quatre objectifs principaux.

■ Objectif 1 : Conforter les relations avec les territoires

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley, en réunissant, à l'échelle interrégionale, les régions Aquitaine et Midi Pyrénées et les principales communautés urbaines et d'agglomération, industriels, laboratoires de recherche, structures de formation, acteurs institutionnels se situe au cœur des dynamiques territoriales. A ce titre, il est un des partenaires de premier rang des modes d'actions innovants permettant au territoire de se fédérer autour de projets communs.

Dans ce cadre, le pôle soutient l'émergence et le développement de projets structurants et fédérateurs, liés à ses secteurs d'activités. Ces projets sont des facteurs d'excellence et de différenciation des territoires, garants de la pérennité de leur développement économique et du maintien des emplois. Ils font l'objet d'une ingénierie territoriale complexe, qui comporte identification des objectifs et de la stratégie, fédération et mobilisation des acteurs, établissement d'une feuille de route partagée, mise en œuvre d'une gouvernance et de modalités de pilotage, mobilisation des partenariats financiers publics et privés .

Les projets permettant d'impliquer des partenaires des deux régions du pôle Aerospace Valley feront l'objet d'une attention particulière.

A titre d'exemple de ces projets structurants pour les territoires, on peut citer les parcs technologiques, répondant à un besoin de matérialisation des activités du pôle, réunissant recherche appliquée, activités industrielles de haute technologie, et services aux entreprises. Les parcs technologiques Bordeaux Aeroparc, Aeropolis à Bordes, ou les plateformes Tarmac ou CESA qui ont été labellisés par le pôle de compétitivité Aerospace Valley en tant que projets structurants illustrent les actions d'interface pouvant être mises en œuvre.

Le pôle pourra également contribuer, aux côtés des agences en charge de la prospection, à l'identification de prospect, la facilitation de l'implantation par la mise en relation avec des partenaires industriels, des sous-traitants, des laboratoires de recherche ... Les membres d'Aerospace Valley seront mobilisés pour participer aux actions relatives aux projets.

Des actions collectives sont régulièrement mises en œuvre au sein du pôle pour aider à la performance des entreprises. Ces actions sont essentielles pour doter les PME des moyens pour renforcer leur compétitivité (plateforme d'achats mutualisés...). Elles seront poursuivies et étendues.

Contribuer au développement des sociétés d'accélération et de transfert de technologies (SATT) adossés aux campus universitaires, (en cours de recomposition dans le cadre du programme des investissements d'avenir), pourra également constituer un objectif à mettre en œuvre.

■ Objectif 2 : Echanges entre décideurs institutionnels et membres du pôle Aerospace Valley

Les pôles de compétitivité ont mis en relation étroite les mondes de la recherche, de la formation et de l'industrie. Le pôle de compétitivité Aerospace Valley pourra également renforcer son rôle de maillon du dialogue avec les décideurs institutionnels.

Pour cela, un travail de réflexion sera lancé avec différents collèges du pôle de compétitivité, en particulier, les collèges Grands Groupes et PME.

Un renforcement des partenariats avec les acteurs du maillage territorial de proximité (Chambre de Commerce et d'Industrie, fédérations professionnelles : UIMM, MEDEF, CGPME, agences de développement...) sera également mis en place.

Des échanges pourront notamment être opérés dans les domaines suivants :

Cartographie des filières

Une cartographie des compétences industrielles et de recherche a été établie afin de renforcer la lisibilité et de valoriser les compétences et les savoir faire existants et d'identifier les modalités de renforcement de la filière. Cette cartographie qui sera enrichie par les contacts que l'équipe permanente entretient avec le tissu industriel PME fera également l'objet d'un travail de cohérence avec les bases de données développées par les autres acteurs afin d'éviter tout risque de redondance.

Suivi de la filière et de l'emploi

Le développement de l'emploi constitue une priorité du pôle et de ses partenaires institutionnels. Des actions menées par Aerospace Valley en permettent le suivi régulier notamment :

> l'Enquête INSEE qui donne des informations sur les perspectives de la filière et l'évolution de l'emploi.

> le programme et les résultats des actions du pôle en matière de GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) visant à la recherche d'une meilleure adéquation emplois/formation.

Information sur les projets des acteurs de la filière Aéronautique Espace et Systèmes embarqués et optimisation des retombées

Les adhérents de Aerospace Valley montent des projets collaboratifs de R&D (résultats de synergies entre industrie, recherche et formation) qui peuvent être labellisés par le pôle et bénéficier de financements spécifiques (FUI : fonds unique interministériel, par exemple). Ces projets peuvent aboutir à la création d'activités industrielles nouvelles. Les territoires seront informés en amont des principaux projets pouvant avoir des retombées sur leur territoire.

Diversification d'activités

Certains membres d'Aerospace Valley exploitent leurs savoirs faire technologiques dans d'autres activités dans le cadre d'une diversification (santé, énergie, transport, services urbains, géolocalisation, agriculture...). Le secteur des systèmes embarqués pourrait en particulier générer des opportunités de ce type. Le dialogue portera sur l'identification des partenaires, la conception et l'accueil des projets expérimentaux, voire le développement d'une plateforme permanente de test (exemple : plateforme d'essais de drones).

■ Objectif 3 : Structuration de pôles d'activités émergents

Le pôle, à travers ses projets collaboratifs, permet de faire émerger des axes de développement nouveaux ou innovants, à partir d'une approche produit/marché. Ces opportunités de développement nécessitent un travail de structuration, de mobilisation et d'animation des partenaires que le pôle pourra mettre en œuvre. Les pôles d'activités permettant une approche interrégionale feront l'objet d'une attention particulière.

Des actions d'accompagnement pourront par exemple être mises en place dans les deux domaines suivants :

- Structuration d'un pôle MCO (Maintien en Conditions Opérationnelles)

Le pôle de compétitivité AESE est l'un des partenaires majeurs d'une démarche de structuration des acteurs de l'aéronautique de défense de l'agglomération bordelaise, dans la perspective de l'arrivée de la SIMMAD (Structure Intégrée de Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques de la Défense) sur la BA 106 à Mérignac.

Le dispositif déployé a pour objectif de créer un véritable pôle d'excellence en matière de MCO lié à la Défense en structurant l'offre industrielle sur les marchés existants et en se préparant pour accueillir de nouvelles activités de maintenance liées, par exemple, à la mise en service de nouveaux appareils tels que l'A400M (avion européen de transport militaire) ou le MRTT (Multi Role Tanker Transport).

- Pôle drones civils

Les conditions sont réunies pour le développement d'une filière drones civils dans le grand Sud Ouest. L'idée est de développer tout l'éventail d'activités liées aux drones Navigation, Sécurité, Communication, Vision assistée en 3D... La présence d'industriels clés de ce domaine et de PME spécialisées garantit la pertinence de ce positionnement qui s'appuie notamment sur le développement des systèmes embarqués. Une zone d'essais unique en France permet de réaliser des vols et de présenter les drones en mission. Le pôle de compétitivité Aerospace Valley, en partenariat, notamment, avec le pôle PEGASE situé en PACA, Bordeaux Technowest et le cluster AETOS pourrait contribuer à la structuration de cette filière industrielle.

■ Objectif 4 : Attractivité/ Rayonnement International

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley dispose d'un véritable rayonnement international (Chine, Inde, Brésil, Grande Bretagne, Canada, Etats-Unis...) à travers son réseau industriel et universitaire, sa participation à des salons internationaux, ses outils de communication. Il anime à travers le monde un réseau de 8 VIE (Volontaires Internationaux en Entreprises) qui pourrait être porté à 13 très rapidement. Les membres de ce réseau pourraient être sensibilisés aux atouts et aux ambitions des territoires afin d'être en mesure de devenir de véritables ambassadeurs du grand Sud Ouest et d'attirer des compétences complémentaires à celles qui sont aujourd'hui présentes dans les deux régions.

Ainsi, Aerospace Valley pourra informer les territoires des projets industriels exogènes portés à sa connaissance susceptibles d'avoir des retombées positives sur leur développement. Les agences spécialisées dans la prospection pourront ainsi bénéficier de nouveaux partenaires dans l'identification de projets d'implantation, nécessaires à la réussite de leurs missions de prospection.

En partenariat avec les acteurs régionaux tel que les Conseils Régionaux, la CCIR, Aerospace Valley aide ses PME à participer à des salons de rayonnement international. C'est le cas du salon du Bourget pour lequel le pôle s'investit de façon très importante pour la réussite et l'animation du stand commun.

ARTICLE 4 : Confidentialité

Toutes les informations échangées dans le cadre des missions précisées sont réputées confidentielles et ne peuvent être communiquées à l'extérieur sauf autorisation expresse des deux parties.

ARTICLE 5 : Appui et Participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Ce partenariat prendra deux formes nouvelles :

– En complément de la subvention de fonctionnement annuelle de 100 000 euros attribuée depuis la création du pôle en 2005 et qui sera reconduite, les actions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'une action spécifique, dont la CUB assurera le financement à hauteur de 80%. Les 20% restant seront autofinancés par le pôle de compétitivité Aerospace Valley. La CUB s'engage à apporter ce soutien additionnel pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, les modalités de reconduite éventuelle de cette action spécifique pourront être revues notamment en fonction des résultats obtenus.

– La mise à disposition remboursée d'un cadre A+ de la CUB pour une période de 3 ans. Il interviendra selon des logiques à la fois territoriale et sectorielle conformément aux objectifs décrits ci-dessus. Une convention spécifique de mise à disposition sera établie.

Une convention annuelle viendra préciser les obligations réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 6 : Evaluation

Une évaluation annuelle des résultats de la convention sera faite lors d'une réunion entre les deux parties après chaque fin d'exercice.

Aerospace Valley s'engage également à remettre à cette occasion son rapport d'activité annuel.

Aerospace Valley et la CUB pourront organiser une réunion semestrielle afin de faciliter le suivi opérationnel de la convention.

Le partenariat financier doit présenter un intérêt économique et social pour la CUB. La CUB souhaite donc pouvoir mesurer les effets de son soutien financier. Les modalités d'évaluation seront précisées dans le cadre de la convention annuelle qui définit les obligations réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 7 : Communication financière

Aerospace Valley s'engage à transmettre chaque année à la CUB son bilan, son compte de résultat et les rapports produits par les commissaires aux comptes.

ARTICLE 8 : Période de mise en œuvre

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, correspondant à la période de mise en œuvre de l'aide de la CUB en faveur d'Aerospace Valley, sur les exercices 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Fait en deux exemplaires à Bordeaux, le

Pour Aerospace Valley

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

La Présidente
Agnès PAILLARD

Le Président
Vincent FELTESSE